



Quelques rappels

Notion de domaine vital : est-il utile de rappeler que le domaine vital des grands cervidés (3 à 5000 ha pour un cerf et 4 à 700 ha pour une biche) dépasse largement le cadre de la majorité des propriétés et de ce fait impose une gestion communautaire : on ne « gère » pas SES cerfs dans SA propriété !

Les conditions météorologiques ont entraîné des modifications comportementales du cheptel cervidé qu'il convient d'intégrer dans l'élaboration du plan de chasse.

En premier lieu, la sécheresse et le manque important de fructifications forestières de certains secteurs ont contraint les animaux en recherche de nourriture à s'exiler parfois à grande distance des massifs forestiers originaux. Parallèlement, conformément à la biologie de l'espèce, les concentrations accrues en biches ont pour effet de refouler les mâles adultes voire sub-adultes vers les périphéries et ce d'autant que l'attractivité alimentaire (céréalière notamment) y est présente. Dans un second temps, l'arrivée de femelles sur ces zones de conquête crée des métapopulations responsables de l'accroissement linéaire et continu de l'espèce malgré les apparences trompeuses d'une répartition variable dans l'espace et dans le temps.

Quelles conséquences à terme ?

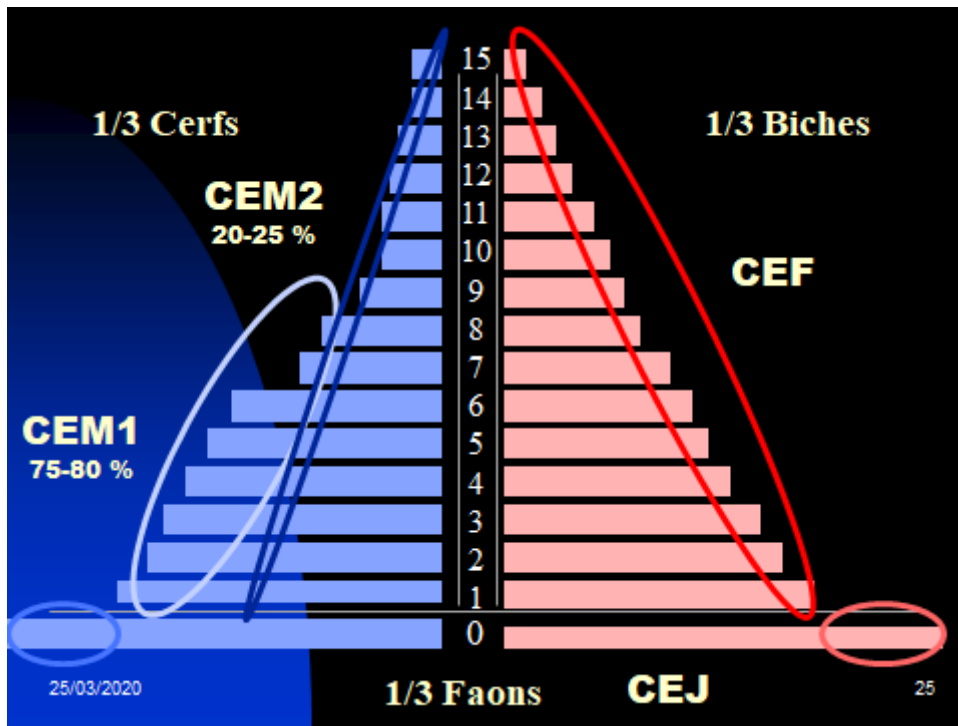
Les responsables cynégétiques doivent-ils se réjouir d'un afflux de biches sur leurs territoires quand dans le même temps les grands mâles entrevus au brame s'exilent en hardes périphériques importantes et suscitent bien entendu des demandes de bracelets justifiées dans ces nouvelles zones. A l'instar des sangliers, est-il cohérent que le cerf colonise l'ensemble du département ? On en connaît les risques : dégâts agricoles, collisions, risques sanitaires pour eux-mêmes et le bétail domestique alors que les sondages réalisés jusqu'à maintenant montraient une situation saine.

Il est urgent que les chasseurs comprennent qu'on a atteint la limite supérieure et qu'il faut freiner la démographie galopante de nos populations en agissant très sérieusement sur la fraction femelle, mais on ne veut tirer que des mâles et « surtout des C2 » !

On a prévenu pour le sanglier, la sonnette d'alarme est à nouveau tirée...

Rappel de la structure d'une population : la pyramide des âges

Répartition des prélèvements pour son maintien



La répartition des prélèvements s'articule sur la base de la « règle des 3 tiers », moyen de communication simple mais qui ne correspond pas pour autant à une réalité biologique avérée. On verra ci-après que compte tenu des mortalités plus fréquentes chez les mâles et du fait que 60 % des femelles mettent bas, il convient de réaliser (malgré l'incohérence mathématique apparente) un »gros tiers « de biches. L'analyse de toutes les données montre en effet à l'évidence que nos populations de grands cervidés restent déséquilibrées de façon constante en faveur des femelles.

Taux d'accroissement

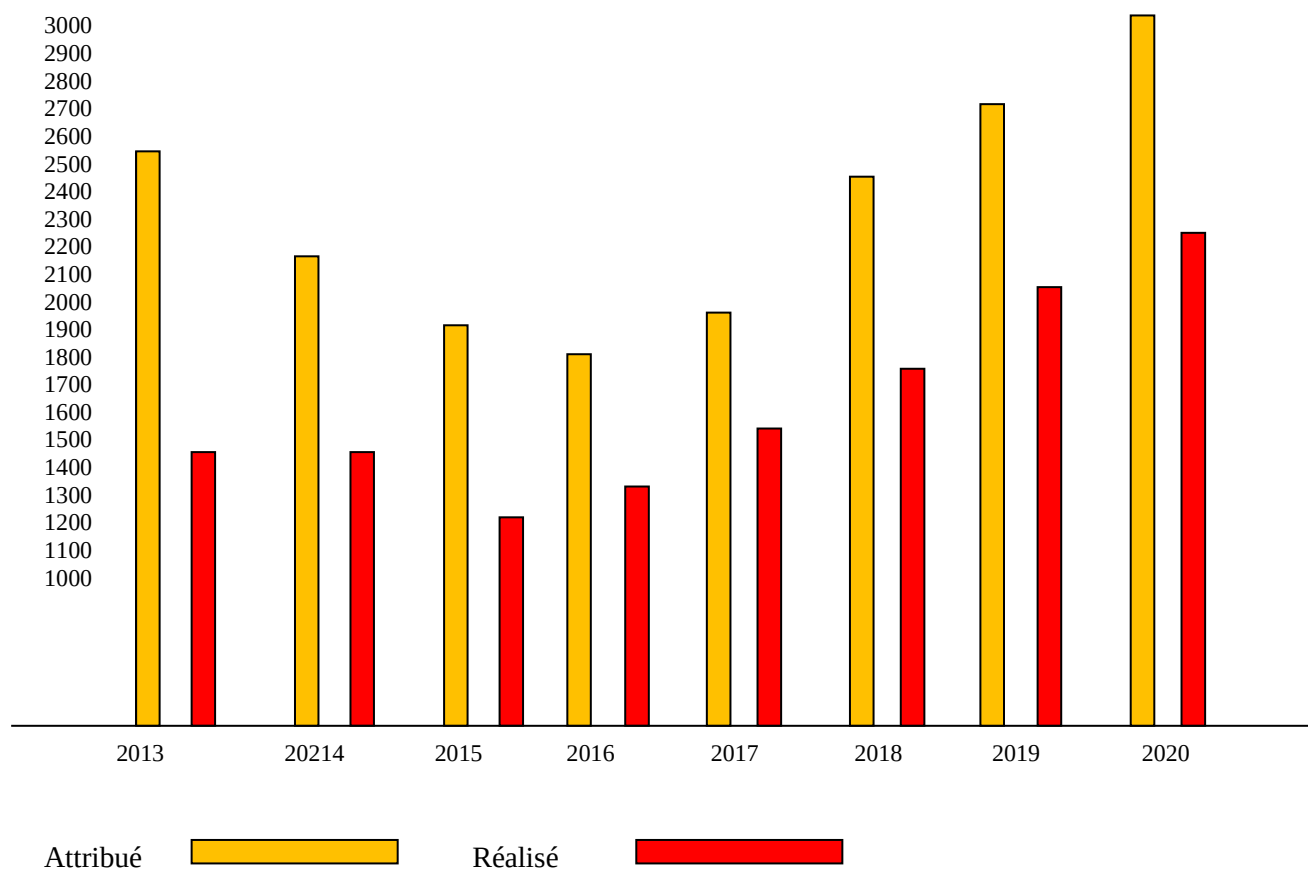
Le ratio mâle / femelle étant de 1 / 1 et 60 % des femelles mettant bas, on comprendra que le taux d'accroissement théorique d'une population de grands cervidés se situe aux environs de 30 %, chiffre que l'on ramène à 25 % compte tenu des pertes inévitables : mortalité néonatale, faons orphelins, animaux blessés non retrouvés (ni recherchés ?), blessures accidentelles, au brame, collisions, braconnage etc... On comprend donc que pour maintenir une population dans un certain équilibre, le plan de chasse doit correspondre à l'équivalent de l'accroissement soit 25 % de cette dernière. Tel n'est pas le cas dans notre département puisque, comme nous le verrons, la population est en augmentation constante : on prélève donc moins qu'elle ne produit.

Néanmoins, puisqu'aux termes de l'arrêté préfectoral toutes les mandibules sont analysées, ce chiffre apparaît comme extrêmement déterminant en termes de statistiques : 25 % d'une population constitue un chiffre suffisamment représentatif pour que l'on puisse extrapoler à l'ensemble de la population les résultats obtenus à partir de cette fraction morte.

C'est l'objet de l'étude présentée ci-après.

Conclusions de l'étude mandibules 2019-2020

Bilan administratif global Des neuf dernières années



Une augmentation linéaire continue qui n'appelle aucun commentaire...

Bilan administratif 2019-2020 par catégorie de bracelets (JC, CEF, CEM)

Attribué	Réalisé (mandibules reçues)	CEJ	CEF	CEM
3076	2226	624 / 902	883 / 1296	719 / 878
Taux de réalisation		69,17 %	68,13 %	81,89 %

Manque 32 réponses, toujours des mêmes territoires, sanction indispensable aujourd'hui !

Un mot sur les comptages

Le relatif déficit relevé cette année est pour l'essentiel imputable aux mauvaises conditions extérieures (visibilité, intempéries, voirie non praticable). Le protocole se fonde sur la moyenne de 3 soirées d'observations, moyenne abaissée par une soirée calamiteuse...

Analyse des mandibules

L'analyse individuelle des mandibules permet de classer les prélèvements en 6 catégories : 0 (faon), 1 an (daguet ou bichette), 2 ans, 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et enfin 9 ans et plus. On pourra donc comparer d'année en année les ratios respectifs de ces différentes tranches d'âge pour apprécier la biodynamique de l'espèce. Une attention particulière est accordée aux mandibules de faons munis d'un bracelet biche puisque leur évaluation modifie de façon sensible le bilan administratif initial.

Comparaison déclaratif / biologique

Zones	Biches CEF		Faons CEJ		
	Déclaré	Réel	Déclaré	Réel	Transferts
I	62	53 / 104	52	59 / 76	7
II	47	39 / 73	28	36 / 46	8
III	183	153 / 261	139	169 / 187	30
IV	409	371 / 609	278	311 / 408	38
V	183	175 / 269	127	133 / 185	7
Bilan	884	791 / 1296	624	708 / 902	92

Les zones I, II, III, IV et V correspondent aux regroupements de massifs cynégétiques habituels. Au total, on relève 92 transferts biche / jeune (96 la saison dernière), ce qui semble être une consigne déplorable sur certains plans de chasse...

Analyse du matériel biologique Transfert des bracelets (2019-2020)

	CEM	CEF	CEJ
Bilan administratif	719/878 81,89 %	883/1296 68,13 %	624/902 69,17 %
Transfert bracelets		92	8
Bilan biologique réel	719/878 81,89 %	799/1296 61,65 %	708/902 78,47 %



Le taux de réalisation des femelles reste toujours très bas et ce d'autant plus que les attributions restent abondantes afin de parvenir aux objectifs fixés. Comment faire évoluer les mentalités... ?

De toute évidence, la clé de la gestion réside pourtant dans la maîtrise de la fraction femelle. Peur de manquer un jour ? Le taux de gravidité des biches doit rassurer à ce sujet d'autant plus que de nombreuses bichettes sont elles-mêmes gravides. Aucun intérêt dans ces conditions à transférer des bracelets biches sur des faons ce qui n'a pour effet que de réduire le recrutement des futurs cerfs et des futures biches. La seule règle à appliquer serait l'épargne des biches meneuses pour leur connaissance du territoire et éviter ainsi une anarchie de comportement, pour le reste, un prélèvement aléatoire tel que pratiqué en battue dans toutes les tranches d'âge garantit le maintien d'une pyramides des âges équilibrée. Compte tenu de l'engouement (immodéré ?) pour le sanglier devenu prioritaire, les cervidés des territoires périphériques se trouvent peu chassés mais suffisamment dérangés pour retourner vers les grands massifs et plus généralement les zones de quiétude qu'ils ont appris à connaître au fil du temps.

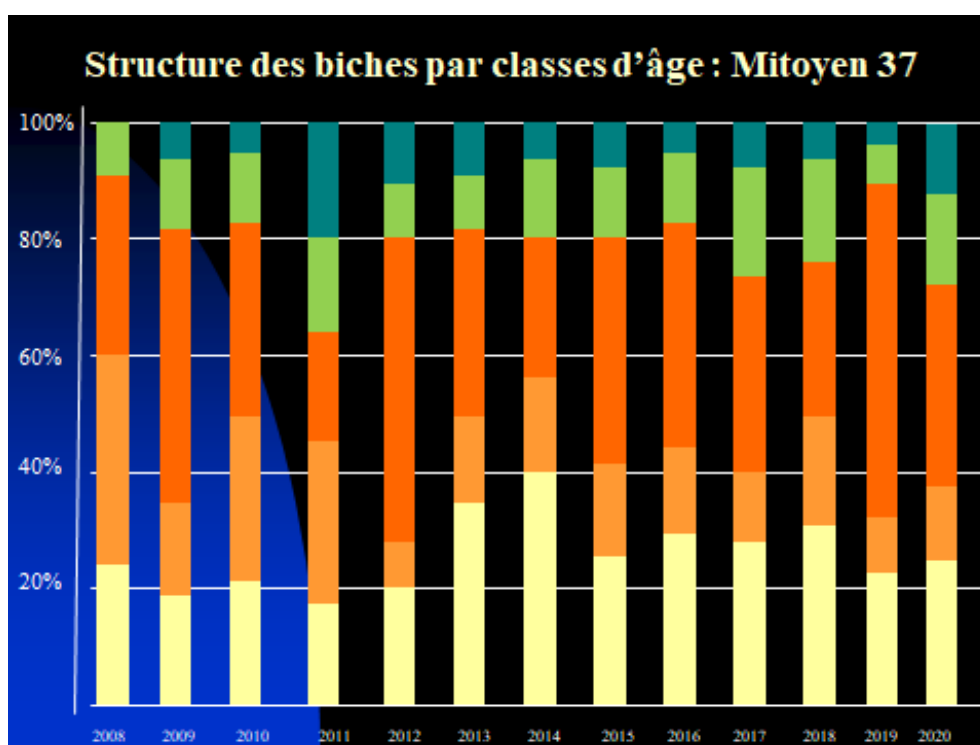
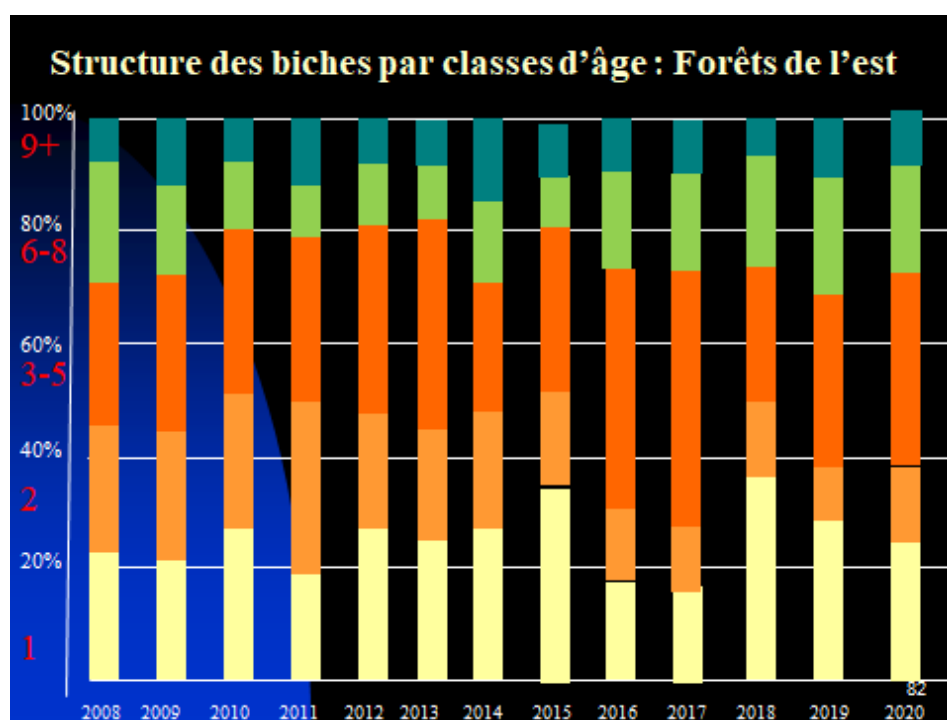
Bilan biologique :

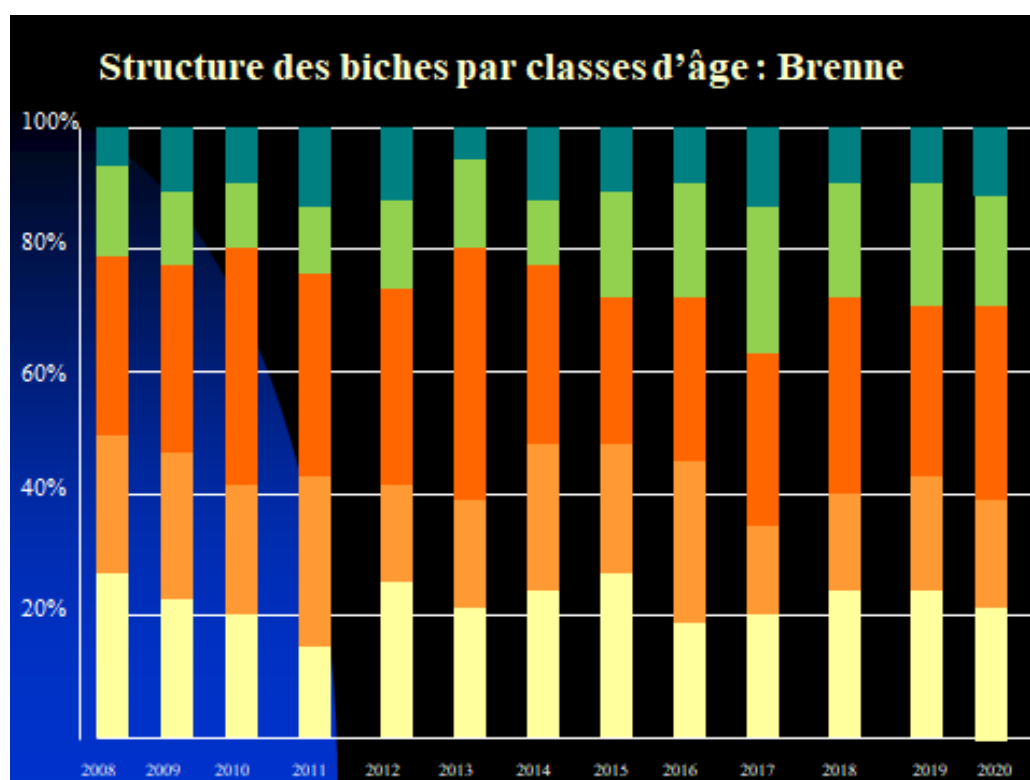
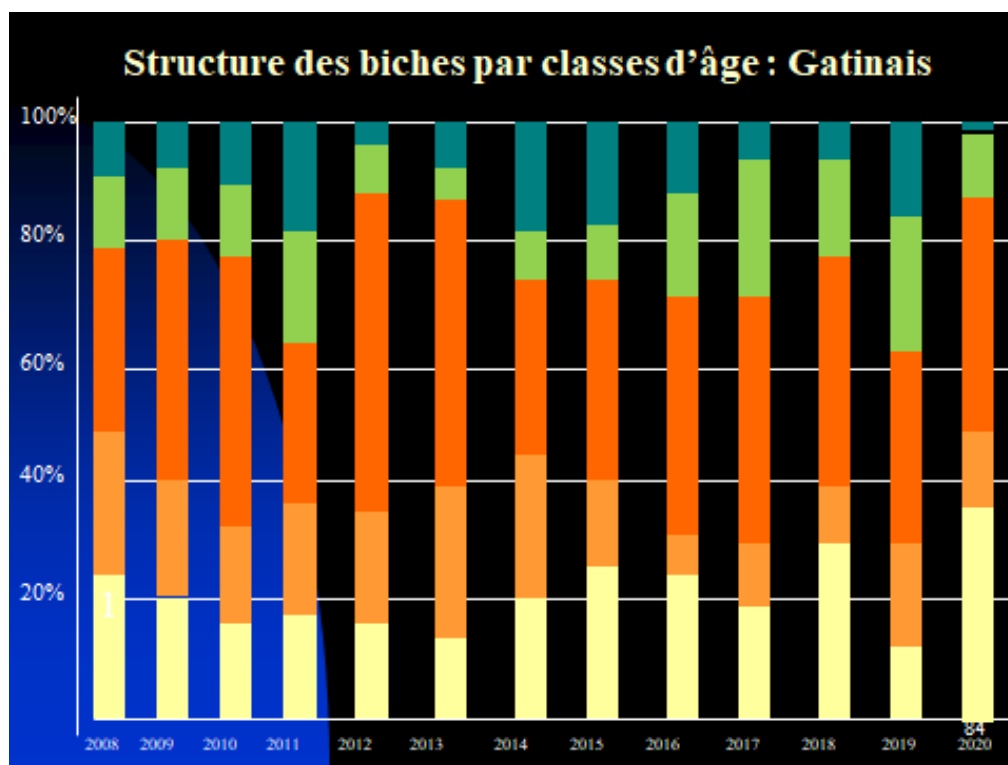
Ratio des prélèvements : Faons / Biches / Cerfs (%)

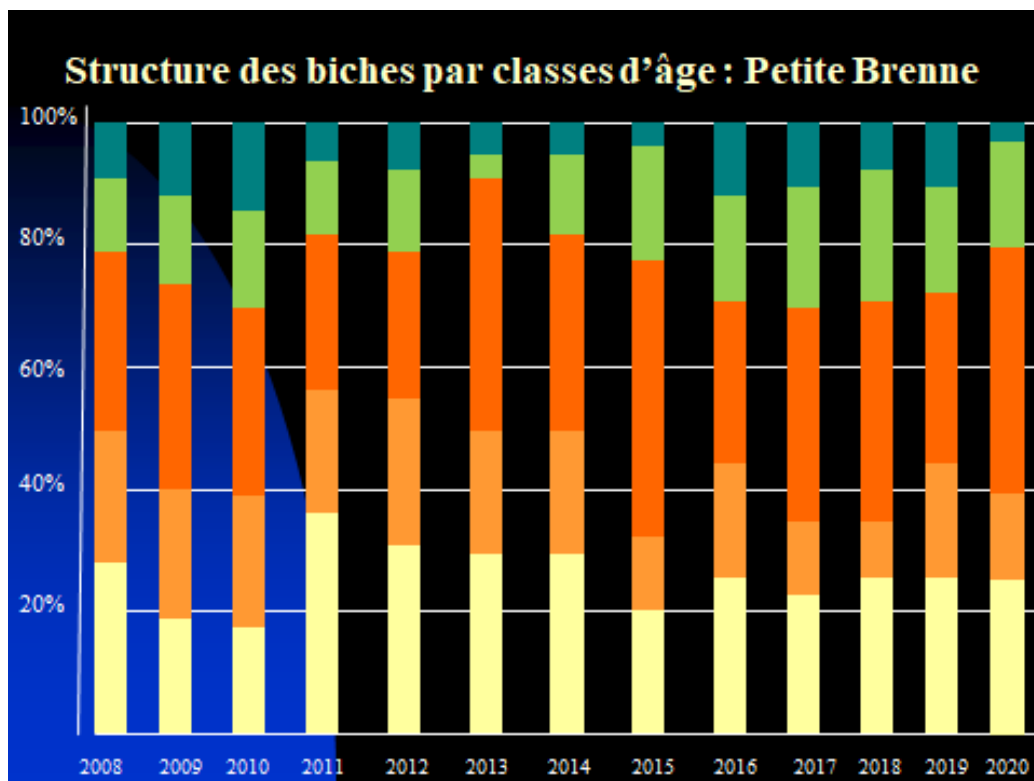
Année	Attribué / réalisé		CEJ		CEF		CEM(s)	
2007-08	2728	1563	527	32 %	558	34 %	540	33 %
2008-09	3172	2288	626	28 %	981	44 %	627	28 %
2009-10	3696	1963	588	30 %	770	39 %	600	31 %
2010-11	3318	1913	607	33 %	620	33 %	618	33 %
2011-12	2989	1404	512	32 %	530	33 %	571	35 %
2012-13	2529	1443	457	32 %	463	32 %	523	36 %
2013-14	2194	1437	466	33 %	455	32 %	493	35 %
2014-15	1928	1214	391	33 %	375	31%	429	36 %
2015-16	1815	1353	467	34,5 %	449	33,2 %	437	32,2 %
2016-17	1954	1527	553	36,1 %	525	34,2 %	455	29,7 %
2017-18	2416	1772	614	34,6 %	617	34,8 %	541	30,5 %
2018-19	2699	2035	692	34%	751	37 %	592	29 %
2019-20	3076	2226	708	31,8%	799	35,9 %	719	31,8 %

Au regard de la « règle des trois tiers », on se trouve paradoxalement dans une situation idéale, avec un tiers de biches « majoré ». Ceci montre toutefois qu'il faut globalement augmenter sensiblement les attributions de toutes les catégories d'animaux dans les mêmes proportions.

Pourcentage des femelles d'un an par rapport à l'ensemble des femelles



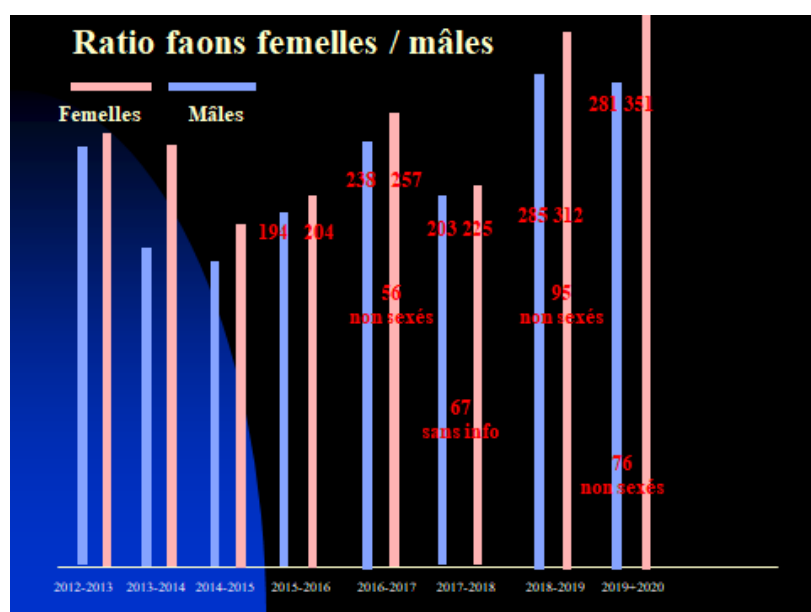




Dans chaque région, le pourcentage des femelles d'un an reste égal ou supérieur à 20 %, indice d'une biodynamique positive. Autrement dit, l'espèce demeure en accroissement constant, ce qui aurait pu être mis en doute à la seule étude des comptages. On observe en outre le même type de représentation chez les mâles sachant qu'au fil du temps le biais induit par le qualitatif CEM1 / CEM2 tend à s'estomper (le tir systématique de daguets pour éviter l'erreur potentielle tend à disparaître en même temps que les critères de distinction C1 / C2 ont évolué).

Ratio faons mâles / faons femelles

Comme à l'accoutumée, on observe un prélèvement plus important de faons femelles. La croissance et le développement supérieur des mâles en fin de saison expliquent le choix des chasseurs voulant éviter une confusion avec une bichette à ce moment-là.



L'analyse de la longueur mandibulaire des sujets d'un an

Elle n'est plus exploitable en tant que telle compte tenu de l'hétérogénéité de la répartition des animaux parfois au sein d'un même massif. Bien qu'appartenant à la même population, ceux ayant quitté les massifs pauvres au profit de zones périphériques riches ne bénéficient évidemment pas des mêmes possibilités de croissance.

Conclusion

Des populations globalement toujours en hausse et une répartition étendue.

Continuer à appliquer la « règle » des 3 tiers, mais avec un tiers de biches majoré (dans sa réalisation), la difficulté consistant à adapter les attributions femelles pour obtenir le résultat escompté.

Transfert de bracelet CEF / CEJ : soupape de sécurité pour les « petits » plans de chasse, ces transferts ne devraient pas avoir lieu dans les plans de chasse importants. Les limiter à 1 par plan de chasse serait intéressant, mais quid de l'arsenal répressif à déclencher ? Encore une fois faisons confiance au bon sens des uns, mais pas des autres...

Hausse sensible mais surtout équilibrée du plan de chasse prenant en compte la répartition spatiale évolutive des mâles.

Une prise de conscience responsable des différents acteurs pour que les éléments nécessaires à cette étude (mandibules ou bracelets non utilisés) parviennent en temps et en heure afin que les opérations se déroulent sereinement, tout ceci afin d'assurer à la collectivité des chasseurs un plan de chasse ajusté au mieux.

*Docteur Xavier Legendre
Vice-Président de la FDC36
Président de l'ADCGG36
Le 25 mars 2020*